

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le treize avril à 21 heures

Date de la convocation : 06/04/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : FAVRE Sandrine et LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 13-2017

Attribution de subventions aux associations – Exercice 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017 en fonction des demandes reçues et des justificatifs produits :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessous :

- * association Les Iousses de Briols : 1 000 euros
- * association des Parents d'Elèves de Montlaur : 1 500 euros
- * association l'A.A.P.P.M.A. « Les Chevaliers de la Gaule » de Saint-Affrique : 1 200 euros
- * le collectif Rougier en Couleurs : 200 euros ; la subvention sera versée à l'association qui représente administrativement le collectif : l'association Lou Récantou de Verrières
- * Comité des fêtes de Montlaur : 450 euros

- **dit** que les crédits seront ouverts au compte 6574 du budget primitif de la commune 2017

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

